



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 7/03/2023
Et publication ou notification
Du 7/03/2023
Le Maire,

N°DEL 2023_02_009_5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Objet : OFFICE DE TOURISME

Signature de la convention relative à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée entre la Commune et ASL DOMAINE DE LA PINÈDE, représenté par Monsieur GAUJACQ

Présents :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Bernard JOBERT | Jacques BUTTARD |
| René CARANDANTE | Pierre MONETON |
| Catherine HURAUT | Thierry DOMENACH |
| Yves NONJARRET | Laurence GIORGINI |
| Stéphanie MECHIN | Matthieu TAROT |
| Jean-Michel VIGNAT | Chloé DE BROUWER |
| Linda TRIBET | Adama LACLAVERIE |
| Robert DALMASSO | Julie HIVERT |
| Michèle CAPDEVIELLE | Michaël REBOTIER |
| Gabrielle DALMAS | Roger OLIVIER |
| Brigitte RINAUDO PINEAU | Bernard BRUNEL |
| Marie-Paule MAUDUIT | Catherine BRUNETTO |

Pouvoirs :

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Marie-Françoise CASADEI

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Linda TRIBET informe l'assemblée que pour permettre l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée, il convient d'établir une convention entre la Commune et le propriétaire de cette parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 544 et 546 du Code Civil ;

Vu le plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que la convention a pour objet d'autoriser, encadrer, organiser le passage ainsi que la mise en place d'un balisage sur un itinéraire de randonnée traversant des parcelles privées dans le cadre de l'ouverture des sentiers inscrits sur le plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée et qu'elle précise les engagements, les responsabilités des différentes parties et la réglementation applicable liés à cette circulation ;

Considérant que l'itinéraire Les Mimosas comporte un passage sur la propriété privée de ASL DOMAINE DE LA PINEDE, BP 10, 83420 La Croix Valmer, parcelles BC 126, BC 20, BC 26, BC 35, BC 12, BC 130 ;

Considérant qu'il convient de conventionner avec le propriétaire pour autoriser le passage public et la mise en place du balisage ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'ouverture au public d'un sentier de randonnée sur une parcelle privée entre la Commune et ASL DOMAINE DE LA PINÈDE.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

07 MARS 2023

Le Maire

La Secrétaire de séance,
Linda TRIBET.



L. Tribet